

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 14
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 2

L'an deux mille vingt et un et le 15 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Fêtes de L'Union, sur convocation régulière en date du 8 avril, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. YANNICK PUGET, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Etaient absents avant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), MME KATY COLDER (POUVOIR DONNE A MME MARE-CLAUDE MANGOGNA).

Était absent excusé : M. MARC PÉRÉ.

DÉLIBÉRATION n° 2021/12

Objet : Affectation de résultat 2020

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que le Budget Primitif 2020 a repris de manière anticipée les résultats de l'année 2020.

Il convient maintenant de procéder à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020.

Madame la Vice-Présidente propose donc au Conseil d'Administration d'affecter les résultats du Compte Administratif 2020 au Budget Supplémentaire 2021 qui sera présenté lors du prochain conseil d'administration comme suit :

• Excédent de fonctionnement 2020 (R002) :	44 409,15 €
• Déficit d'investissement 2020 reporté (D001) :	2 759,60 €
• Restes à réaliser 2020 en investissement reporté en dépenses (chapitre 21) :	7 830,00 €
• Affectation en réserve d'investissement en recettes (compte 1068) :	10 589,60 €

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décident :

Article 1

A l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- *Excédent de fonctionnement 2020 (R002) :* **44 409,15 €**
- *Déficit d'investissement 2020 reporté (D001) :* **2 759,60 €**
- *Restes à réaliser 2020 en investissement reporté en dépenses (chapitre 21) :* **7 830,00 €**
- *Affectation en réserve d'investissement en recettes (compte 1068) :* **10 589,60 €**

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente
Isabelle GODEAS**

- Transmis le **21 AVR. 2021**

- Affiché le **21 AVR. 2021**

